

Groupement d'Intérêt Public
ID 77

Conseil d'administration du GIP du 14 mars 2025
Délibération N° CA-2025/03/14 - 3

Votants présents : 9

Votants absents suppléés : 1

Votants absents ayant donné un pouvoir : 1

Votants absents non représentés : 6

Secrétaire de séance : Sylvie ROGNON

Objet : Budget supplémentaire 2025 du GIP ID77

Exposé des motifs :

Par délibération du 18 décembre 2024, le conseil d'administration du GIP ID77 a approuvé son budget primitif pour l'année 2025 s'établissant respectivement à 2000€ en dépenses et en recettes, concernant exclusivement la section de fonctionnement. Ce budget correspond aux besoins propres d'ID77 en 2025.

Suite à l'approbation du compte financier unique 2024, ce jour, le 14 mars 2025, il est proposé de reporter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 en recettes de fonctionnement 2025, de ne solliciter une subvention de fonctionnement que de 1000€ auprès du Département, et d'approuver le budget supplémentaire 2025 correspondant.

Le Conseil d'administration d'ID 77

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public «ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018, son avenant n°1 approuvé par son assemblée générale du 14 décembre 2020, son avenant n°2 approuvé par son assemblée générale du 16 juin 2022 et son avenant n° 3 approuvé par son assemblée générale du 18 avril 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2021/DRCL/BLI n°16 en date du 05 mars 2021 portant approbation de la convention constitutive du GIP ID77 et de son avenant n°1 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°40 en date du 05 septembre 2022 portant modification par avenant n°2 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023/DRCL/BLI n° 23 en date du 23 août 2023 portant modification par avenant n° 3 de la convention constitutive du GIP ID77 ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération n°CA-2025/03/14-2 relative à l'examen pour l'exercice 2024 ;

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025
 Date de réception de l'AR: 21/03/2025
 077-130025703-CA_2025_03_14_3-DE
 A G E D I

établi

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte du résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2024 de 967,63 €.

Article 2 : de prendre acte de l'absence de résultats d'investissement 2024.

Article 3 : que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2024 d'un montant de 967,63 € est affecté pour le solde en excédent de fonctionnement reporté via le budget supplémentaire pour l'exercice 2025.

Article 4 : de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Département de 1000 €, au vu du report susvisé.

Article 5 : d'adopter le budget supplémentaire 2025 par chapitre budgétaire par nature, et détaillé par article conformément au tableau ci-après.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - Section de fonctionnement						
Chapitres	Articles	Libellés	Réalisé 2024	BP 2025	Proposition BS 2025	Total voté 2025 (BP +BS)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
11		Charges à caractère général				
	6132	Locations		500,00 €	- €	500,00 €
	6156	Prestations de maintenance informatique	1 127,00 €	200,00 €	- €	200,00 €
	6161	Primes d'assurances multirisques	40,77 €	50,00 €	12,00 €	62,00 €
	6234	Publicité, publication,relations publiques -Réceptions		750,00 €	-44,37 €	705,63 €
	6251	Voyages, déplacements et missions	0,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
	6288	Autres services extérieurs	390,00 €			
		TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 557,77 €	2 000,00 €	-32,37 €	1 967,63 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
74		Dotations, subventions et participations				
	7473	Participation Département	0,00 €	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
002		Excédent N-1 reporté	2 525,40 €		967,63	967,63
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 525,40 €	2 000,00	-32,37	1 967,63
		Excédent 2024	967,63 €			

Nombre de votants : 11

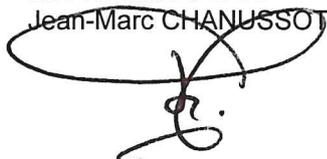
Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président d'ID 77
 Jean-Marc CHANUSSOT



Le secrétaire de séance
 Sylvie ROGNON

